

N°1057

du 15  
SEPTEMBRE  
2017



# L'UNION

**Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**

P4 Pour se rendre propriétaire  
**33 hectares de  
terrains acquis  
et immatriculés  
au nom de l'Etat,  
à fin juin 2017**

P3 Pour aboutir aux réformes au Togo

# La CEDEAO invite instamment à respecter l'ordre constitutionnel

P4 Sur une relation de confiance mutuelle  
**La Chine et le Togo  
soufflent leur 45ème**

P6 Pour plus d'efficacité  
**Faure s'adjoit un Secrétaire  
d'Etat chargée de la Finance  
inclusive et du secteur informel**



*Alain Marcel de Souza, Président  
de la Commission de la CEDEAO*

P3 Une extraordinaire séance d'ouverture, une autre s'ouvre pour la Constitution  
**Tout commence  
aujourd'hui à la  
Commission des Lois !**

P4 A la prochaine rentrée scolaire, dans les lycées  
**13.740 nouveaux bénéficiaires  
du projet Environnement  
Numérique de Travail**

Participons tous à la réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles en déposant nos suggestions sur :

[www.reformes-togo.com](http://www.reformes-togo.com)

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

## AZIMUTS INFOS

## 100 millions de trous noirs sont-ils cachés dans la Voie lactée ?

Le plus souvent, les trous noirs stellaires sont repérés par la détection des rayons X émis par la matière chauffée dans un éventuel disque d'accrétion. Il est donc difficile d'estimer leur nombre dans la Galaxie si beaucoup d'entre eux n'émettent qu'un faible rayonnement ou pas du tout. La découverte avec Ligo d'un système binaire formé de deux trous noirs stellaires laisse penser que ces astres compacts pourraient exister par dizaines de millions dans la Voie lactée.

La découverte de fusion de trous noirs binaires grâce à Ligo, qui a repéré la bouffée d'ondes gravitationnelles ainsi produite, a surpris les astrophysiciens en raison des masses énormes de ces deux astres compacts : environ 30 masses solaires chacun. On s'attendait à surprendre d'abord plutôt des collisions d'étoiles à neutrons ou, au mieux, des fusions de trous noirs stellaires de quelques masses solaires car ceux qui sont connus par leurs émissions de rayons X dans la Voie lactée possèdent des masses de cet ordre de grandeur.

Les données de Ligo semblent donc impliquer que les trous noirs sont plus abondants qu'on ne l'imaginait et que les populations de trous noirs de plus de quelques dizaines de masses stellaires sont plus importantes que prévu. Cela nécessite des explications et certains chercheurs ont rapidement proposé que ces populations puissent ne pas provenir de l'effondrement gravitationnel d'étoiles massives en fin de vie. Elles seraient alors des vestiges des trous noirs primordiaux qui pourraient être nés pendant le Big Bang. Elles pourraient en outre constituer une large part de l'énigmatique matière noire.

Un trou noir pour trois mille étoiles dans la Voie lactée ?

L'étonnement des chercheurs s'explique. Les modèles prédisent, jusqu'à un certain point, les taux de formation d'étoiles dans les galaxies et les relient à la masse de ces étoiles et, finalement, aux âges et aux masses des galaxies elles-mêmes. Il faut notamment tenir compte de l'évolution chimique des galaxies causées par les explosions des supernovae qui enrichissent le milieu interstellaire en éléments lourds, lequel peut alors engendrer une nouvelle génération d'étoiles. Or, la théorie stellaire nous dit que plus une étoile contient d'éléments lourds, plus elle éjectera de matière lors de son existence, sous forme de vents stellaires, et plus il sera difficile pour elle de former un trou noir massif en explosant en supernovae. On estime qu'en général, une étoile doit être au moins 30 fois plus massive que le Soleil pour avoir une bonne chance de finir sa vie en trou noir.

Une équipe de chercheurs de l'université de Californie à Irvine vient de nourrir les modèles de formation stellaire avec les nouvelles contraintes fournies par Ligo, comme elle l'explique dans un article déposé sur arXiv. Il est possible de rendre compte des observations de Ligo sans faire une hypothèse aussi exotique que celle des trous noirs primordiaux dont l'existence repose ultimement sur des phénomènes de gravitation quantique dans le cosmos très primordial.

Les astrophysiciens états-uniens sont alors arrivés à une conclusion stupéfiante : il pourrait exister jusqu'à une centaine de millions de trous noirs dans une galaxie comme la Voie lactée, qui compte environ 300 milliards d'étoiles. On peut d'ailleurs construire des répartitions des quantités moyennes de trous noirs d'une masse supérieure à une valeur donnée, quantités qui dépendent elles-mêmes de la masse des galaxies considérées. Plus une galaxie est massive plus elle posséderait de trous noirs de masses supérieures à dix fois celle du Soleil. Ils seraient difficiles à détecter car, pour la plupart, ils n'accepteraient pas suffisamment de matière pour briller en rayons X.

Selon les chercheurs, leur théorie aboutit à une conclusion testable. Ligo et Virgo devraient détecter des ondes gravitationnelles provenant de la fusion de trous noirs dont les masses sont d'environ 50 masses solaires d'ici quelques années tout au plus.

## Clémentine Ayéfouni, soliste d'opéra, sur scène ce soir

Remarquable soprano, Clémentine Ayéfouni est la seule chanteuse togolaise, soliste d'opéra. Elle proposera à l'occasion du récital " Saison Opéra " un répertoire de chants classiques et variétés. Des airs de Puccini, Haendel, Verdi, Mozart mais aussi Sinatra et Piaf seront interprétés.

Passionnée de musique classique, Clémentine Ayéfouni pratique la musique comme choriste dès l'âge de douze ans et s'est progressivement distinguée comme soliste. C'est à ce titre que depuis une vingtaine d'années, Clémentine a impressionné le public par ses

prestations au sein de plusieurs chœurs tels que la Chorale Spes & Gaudium, la Chorale de l'école La Belle Mélodie et le Chœur de solistes EDA. Elle a participé à plusieurs concerts musicaux avec différents groupes avant de commencer à se produire en solo depuis décembre 2011 à travers un méga-concert annuel de chants classiques. Elle a également interprété, cette année, et de façon remarquable, les hymnes nationaux à l'occasion du 14 juillet à la Présidence de France.

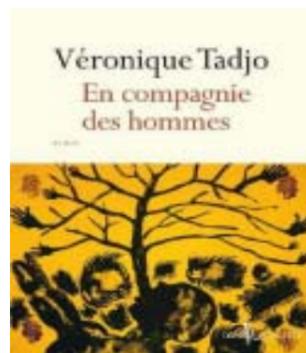
Heure: 19 heures  
Tarif: 2000 F, 3000 F



## Vient de paraître

## En compagnie des hommes, de Véronique Tadjou

Un virus mortel et incurable a mis l'espèce humaine face au danger de l'extinction. Babab, arbre premier, arbre éternel, arbre symbole de grande sagesse, prend la parole et réveille la mémoire de l'humanité. Sous son ombre fraîche, hommes, femmes, enfants pris dans la tourmente, combattants farouches pour la survie, vont confier leur lutte contre les ravages d'Ebola : le docteur en combinaison d'astronaute qui, jour après jour, soigne les malades sous une tente ; l'infirmière sage-femme dont les gestes et l'attention ramènent un peu d'humanité ; les creuseurs de tombes qui, face à l'hécatombe, enterrent les corps



dans le sol rouge ; les villageois renonçant à leurs coutumes ancestrales afin de repousser Ebola...

Editions Don Quichotte  
200 pages ; Prix : 17 euros  
Parution le 17 août 2017

## Cinéma

## La folle histoire de Paul Grappe et de Louise Landy

André Téchiné adapte La garçonne et l'assassin avec Nos années folles. Barry Seal, avec Tom Cruise, et Le redoutable, sur Jean-Luc Godard et Anne Wiazemsky, sont les deux autres histoires vraies qui sortent en salles le 13 septembre.

Présent à Cannes dans le cadre d'un hommage à André Téchiné, Nos années folles sort en salles le 13 septembre. Le réalisateur, qui a déjà adapté Gilles Perrault, Philippe Djian, Renée et Jean-Charles Le Roux, transpose une fois de plus une histoire vraie.

Nos années folles est écrit à partir du livre de Fabrice Virgili et Danièle Voldman, La garçonne et l'assassin: histoire de Louise et de Paul, déserteur travesti, dans le Paris des années folles. Payot vient de publier en poche cette enquête éditée en 2011. Cette même histoire avait inspiré Mauvais genre, bande dessinée de Chloé Cruchaudet, parue chez Delcourt en 2013 et rééditée avec une version enrichie du journal intime de Paul Grappe, en 2016. L'auteur avait elle-même

adapté l'essai de Virgili et Voldman. L'album avait été couronné de plusieurs prix: Prix Landerneau BD 2013, prix Coup de cœur (Quai des Bulles 2013), Grand prix de l'ACBD 2013 et le prix du public Cultura (Festival de la BD d'Angoulême 2014).

Ce fait divers sensationnel qui se déroule des années 1910 à la fin des années 1920, raconte l'histoire d'un couple qui va faire la une des journaux. Paul Grappe déserte le front en 1915 et, pour fuir l'exécution qui l'attend, décide, avec la complicité de sa femme Louise Landy, de devenir Suzanne Langlard, travesti. Il va se prostituer et découvrir sa bisexualité, tandis qu'elle va devoir prendre un amant. Après l'armistice de 1925, il révèle sa véritable identité et devient un sujet médiatique. Mais sa notoriété, ses troubles de la personnalité l'amènent à basculer vers la violence et l'alcoolisme. Sa femme le tue lors d'une dispute. Elle sera acquittée.

Dans cette tragédie aliénée, assez classique, Pierre Delacour champs prête ses traits

## Littérature

## Véronique Olmi lauréate du prix du roman Fnac pour «Bakhita»

La romancière Véronique Olmi vient de recevoir le prix du roman Fnac pour Bakhita (Albin Michel), histoire d'une esclave soudanaise du XIXe siècle proclamée sainte en 2000 par le pape Jean Paul II. Véronique Olmi, 55 ans, est éga-

lement en lice pour le prix Goncourt, le Goncourt des lycéens et le prix Landerneau des lecteurs pour son roman sorti fin août. Elle succède à Gaël Faye récompensé l'an dernier pour Petit pays (Grasset).

## Spectacle/Institut Français

## Une compétition de break dance ce 16 septembre

Une compétition de break dance aura lieu ce samedi 16 septembre à l'Institut Français de Lomé. Elle oppose les meilleurs danseurs du Togo réunis pour offrir un spectacle époustouflant au "Battle Arena". Battle Arena est une compétition de "Break dance". A l'image des films "Set up" ou "You got served", cette compétition regroupe huit groupes de danseurs, venus de huit quartiers de la ville de Lomé. La phase finale de cette grande compétition aura lieu à l'Institut Français du Togo. Au cours de la finale qui se déroulera sur un ring, les quatre groupes finalistes s'affronteront deux à deux suite à un tirage au sort.



ront deux à deux suite à un tirage au sort.

Pour rendre encore plus extraordinaire cette compétition, de nombreux artistes prêteront sur scène.

Heure: 19 heures  
Tarif: 1000 F



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression  
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
Guillaume BOGLA

Pour aboutir aux réformes au Togo

## La CEDEAO invite instamment à respecter l'ordre constitutionnel

Late Pater

Une délégation de la Commission de la CEDEAO, conduite par son Président, Alain Marcel de Souza, est à Lomé. En application du protocole sur la prévention des conflits. Reçue par le chef de l'Etat togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, la délégation a fait le point au Président de la République des différentes rencontres qu'elle a eues avec la classe politique, les organisations de la société civile et des membres du gouvernement. Elle a profité pour faire, avec le chef de l'Etat, le tour d'horizon de la situation sociopolitique du pays. La délégation a apprécié l'initiative du gouvernement d'introduire un projet de loi sur les réformes au niveau de l'Assemblée nationale. Elle a appelé la classe politique au dialogue, à la sérénité et à la compréhension pour que ce projet de loi aboutisse à la satisfaction de tous. Le Président de la Commission de la CEDEAO a souhaité «*que toutes les tendances politiques contribuent efficacement à ce processus en vue de son heureux aboutissement*». Il a surtout appelé les «*acteurs politiques au calme et à la non violence en vue d'assurer la stabilité politique, économique et sociale du pays*».

«*Il y a beaucoup de choses qui ont été faites au Togo. Nous souhaitons qu'on garde la cohésion, que la sérénité règne et qu'on laisse*

le Parlement travailler avec rapidité et que, après, si nous ne sommes pas contents de ces réformes, il y a d'autres démarches à faire. Nous sommes prêts à engager ces démarches encore une fois», a indiqué le chef de la délégation. Une vraie leçon politique de la part de quelqu'un qui n'est pas trop loin de la chienlit politique. Surtout que, déjà, les opposants déclarent n'être guidés que par ce que dit le (fameux !) peuple. Dans les coulisses, ils ne jurent que par la réintroduction du bout de phrase «en aucun cas, nul ne peut faire plus de deux mandats» pour accepter la modification. Comme si la formule du projet de loi ne suffisait pas à comprendre qu'aucun Togolais ne peut désormais faire plus de deux mandats successifs (voir le projet de loi en annexe). Ce que n'entend pas concéder le parti présidentiel, y voyant plutôt un piège... pour son champion actuel. C'est le retour du flagrant manque de confiance ! En écoutant juste ses interlocuteurs, le Président de la Commission de la CEDEAO l'a encore vécu. Et devant lui, certains s'accrochent à la nouvelle revendication du moment : le vote de la diaspora. Hum ! Dans le concret, parle-t-on aussi de ces Togolais d'origine qui protestent dans la diaspora tout en ayant renoncé à la nationalité togolaise ? Revendication légitime, toute somme. Mais il est facile de reconnaître que



Le Président Faure Gnassingbé et Alain Marcel de Souza, le Président de la Commission de la CEDEAO

les tentatives d'organisation et de dénombrement des Togolais de l'extérieur ne sont qu'à une étape embryonnaire.

Pis est, contre toute attente et en déphasage avec la modification constitutionnelle souhaitée par tous, c'est Jean-Pierre Fabre qui défie le pouvoir de Lomé en exigeant que le mandat de Faure Gnassingbé dont le mandat en cours s'achève en 2020. Soit il crée la diversion pour justifier le refus de l'opposition d'adopter un projet de loi qui consacre pourtant le retour à la limitation des mandats ! Soit il confirme qu'il s'est toujours débrouillé pour rester l'opposant de carrière ! Soit il est conscient qu'il ouvre une guerre qu'il ne pourra pas gagner ! Soit il se débat pour récupérer une popularité perdue, sauvé qu'il est par la remobilisation *made in PNP* ! Leur dernière trouvaille consiste à quitter

dans des missions parlementaires, tout sourire, aux côtés des autres de la majorité parlementaire ? Hypocrisie politique ! Et ils ne cessent de rabattre les oreilles avant l'expression «intérêt du peuple» depuis le début de semaine, comme s'ils viennent d'en prendre subitement conscience.

Qu'à cela ne tienne, dans l'exposé des motifs du projet de loi qui est affecté à la Commission des lois de l'Assemblée nationale, pour étude et adoption, le gouvernement écrit qu'«*il est vivement souhaité que chaque parti politique contribue pacifiquement à l'adoption de cette réforme constitutionnelle*». Et d'ajouter : «*la recherche de l'intérêt supérieur de la Nation par la poursuite du développement harmonieux de notre pays et le respect des institutions de la République doivent être les seuls guides de notre action politique*».

Visiblement, cette fois-ci devrait être la bonne. Avec le rythme d'accélération des événements à l'Assemblée nationale. «*Pour faire face au cas de force majeure, nous faisons entorse aux règles et à la pra-*

*tique parlementaire*», a concédé le président Dama Dramani, qui exhorte la Commission des lois à rendre son rapport très rapidement. A la fin, il suffira juste que 11 députés de l'opposition s'ajoutent aux 62 élus de la majorité parlementaire pour faire changer le regard sur le Togo. Et l'histoire retiendra que le président en exercice de la CEDEAO a réussi à réinscrire son pays dans la communauté régionale de l'alternance.

M. Marcel de Souza a promis l'accompagnement de la CEDEAO pour que les réformes souhaitées consacrent l'adhésion des acteurs sociopolitiques à la paix et à la cohésion nationale. Il a salué la ferme volonté de Faure Gnassingbé à faire aboutir les réformes. La CEDEAO «*invite instamment les parties à respecter l'ordre constitutionnel et à réaliser les réformes dans un cadre pacifique et dans un esprit de sérénité et de consensus*», lit-on sur le portail web de l'organisation. En clair, à suivre les voies légales prévues pour y aboutir.

## Une extraordinaire se clôture, une autre s'ouvre pour la Constitution, Tout commence aujourd'hui à la Commission des Lois !

«*Au nom de l'Assemblée nationale, je déclare qu'une autre session extraordinaire spéciale consacrée à l'examen du projet de loi de révision constitutionnelle déposée par le gouvernement est ouverte*». Ainsi déclarait, hier jeudi, l'honorable Dama Dramani, président de l'Assemblée nationale. Bien que ce ne soit pas prévu, l'honorable devait procéder ainsi parce que, disait-il, l'Assemblée nationale voulait «*manifeste sa volonté de contribuer à l'apaisement des coeurs et des esprits*» en ces moments. Préoccupée qu'elle se disait «*par le climat socio-politique mouvementé que le pays traverse depuis quelques semaines*». Et pourtant, l'honorable se fera «*cruellement*» mal comprendre. Au moment où il répétait cela pour une énième fois jeudi matin, Patrick Lawson, l'adjoint direct de Jean-Pierre Fabre à l'Alliance nationale pour le changement (Anc), était déjà sorti de la salle des plénières pour divergence de vue. A peine arrivé dans le hall, il laissa entendre à la presse : «*Nous avons dit qu'une session extraordinaire qui porterait sur autre sujet que les réformes ne correspondrait pas à l'état d'âme et aux préoccupations des Togolais en ce moment précis*». Son patron direct dirait le mercredi : «*Nous n'avons pas envie de parler d'autres choses que du texte de loi de constitution*».

Les sauveurs du peuple !! «*Dès lors qu'on nous convoquera pour une session sur les réformes, nous reviendrons tous dans la salle*», fait entendre Patrick Lawson aux jour-



Christophe Tchao (Unir)



Jean-Pierre Fabre (Opposition)

nalistes qui voulaient savoir s'il s'en allait pour de bon. A peine devait-il atterrir chez lui que le Projet de loi portant égalité de traitement des étudiants étrangers ressortissants de l'UEMOA dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur au Togo est adopté. Et que la session est clôturée. Et qu'une autre session extraordinaire est ouverte. «*Les délibérations sur les autres questions, notamment le budget du parlement, gestion 2018, également inscrites à l'ordre du jour de la session extraordinaire sont ajournées conformément à l'article 56 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale*», précise l'honorable Dramani dans un communiqué de presse.

C'est à la limite de l'hypocrisie, tente d'expliquer Christophe Tchao, le chef du Groupe parlementaire UNIR. «*Il faut admettre que nous avons fait des concessions. Cette session était convoquée depuis plusieurs semaines et devait se clôturer la semaine prochaine. Et pourtant nous avons dit qu'on allait la clôturer demain (ndlr, jeudi)*», s'est-il étonné. Et pourtant l'opposi-

tion a parmi elle des membres de la Conférence des présidents qui a arrêté la date du 12 septembre 2017 pour la première session extraordinaire de l'année et son ordre du jour parmi lequel le vote du budget 2018 du parlement.

Pendant les trois derniers jours, les travaux de l'Assemblée ont été sérieusement perturbés par l'opposition et son urgence du retour de la constitution originelle de 1992, comme si elle avait un agenda caché. Les voici convoqués aux discussions. Les députés ont pris connaissance du projet de loi de révision constitutionnelle déposée sur la table de l'Assemblée nationale le 08 septembre 2017. Ledit projet de loi est affecté à la commission compétente. Tout commence ce vendredi 15 septembre 2017 à la Commission des Lois de l'Assemblée nationale. Sans en être vraiment certain, le président de ladite Commission, l'honorable Labitoko Kadjila, qui convoque la réunion sur 9 heures, pense que la révision des trois articles (52, 59 et 60) ne tiendra que sur la journée. Et que c'est le rapport qui peut prendre du temps. Il pense si bien dire !!

### === projet de loi tel qu'affecté à la Commission des lois ===

**Article premier** : Les dispositions des articles 52, 59 et 60 de la Constitution du 14 octobre 1992 sont modifiées comme suit :

**Article 52 nouveau** : Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul.

Les élections ont lieu dans les trente (30) jours précédant l'expiration du mandat des députés. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième mardi qui suit la date de proclamation officielle des résultats.

Tout membre des forces armées ou de sécurité publique, qui désire être candidat aux fonctions de député, doit, au préalable, donner sa démission des forces armées ou de sécurité publique.

Dans ce cas, l'intéressé pourra prétendre au bénéfice des droits acquis conformément aux statuts de son corps.

Une loi organique fixe le nombre des députés, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

Une loi organique détermine le statut des anciens députés.

Le Sénat est composé de deux tiers (2/3) de personnalités élues par les représentants des collectivités territoriales et d'un tiers (1/3) de personnalités désignées par le Président de la République.

La durée du mandat des sénateurs est de cinq (5) ans renouvelable une seule fois.

Une loi organique fixe le nombre des sénateurs, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

Une loi organique détermine le statut des anciens sénateurs.

Les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs.

**Article 59 nouveau** : Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois.

Le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu.

**Article 60 nouveau** : L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux (2) tours.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15<sup>ème</sup> jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour.

Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.

En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux candidats, entre les deux tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement.

Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi fondamentale de l'Etat.

Pour se rendre propriétaire

## 33 hectares de terrains acquis et immatriculés au nom de l'Etat, à fin juin 2017

Late Pater

La politique d'acquisition de terrains immatriculés au nom de l'Etat se poursuit. Le dernier chiffre, révélé à la fin du premier semestre 2017, indique l'acquisition et l'immatriculation de 33 hectares au nom de l'Etat. Et pour cause, 'incontestable constat sur le foncier au Togo est que la terre appartient aux privés (c'est-à-dire aux collectivités) et non à l'Etat. Il en découle que les prix d'achat flambent suivant le rythme des humeurs des propriétaires terriens et leurs descendants, aujourd'hui exponentiellement malhonnêtes dans les actes de double vente. L'Etat lui-même manque de terres pour installer des équipements sociaux collectifs, si ce n'est que ses réserves sont revendues à d'autres personnes. Les voies existantes dans le fichier de l'administration sont suffisamment réduites par de véreux géomètres. Encore que l'Etat, de son côté, et dans beaucoup de cas, n'a jamais respecté les règles d'une expropriation légale qui obligent à une juste indemnisation des collectivités détentrices des terres. L'autre conséquence en est que les villes



Fitouwo Sessénu, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie

et autres agglomérations s'étalent de façon anarchique, sans harmonie et à un rythme insupportable par les services compétents en matière d'assainissement, de voirie et de réseaux divers ; des bidonvilles, des quartiers insalubres et précaires se développent. Aussi, pour y mettre fin, le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie s'est-il lancé dans l'acquisition des hectares de terre au profit de l'Etat.

Par cette opération, fortement soutenue par le Chef de l'Etat, à en croire le cabinet de Fitouwo Sessénu, il sera possible, à l'avenir, de mettre aisément en œuvre les schémas directeurs d'aména-

gement et d'urbanisme que le ministère élabore et fait approuver par le conseil des ministres. Ainsi, suivant le programme d'achat de terrain, commencé en 2015 avec l'acquisition de 24 hectares à Davié dans la préfecture de Zio, au nord de Lomé, le ministère avait prévu acheter 25 autres hectares en 2016 sur le budget du Fonds spécial pour le développement de l'habitat, grâce à la subvention de l'Etat. L'objectif visé est donc de mettre fin aux lotissements clandestins qui sont légions et conduisent à un développement anarchique des villes. Avec cette opération, le projet de logements sociaux, entre autres, se voit aussi baliser la voie.

À la prochaine rentrée scolaire, dans les lycées

## 13.740 nouveaux bénéficiaires du projet Environnement Numérique de Travail

Conscient des différents problèmes (adéquation de la formation à l'emploi, insuffisance de manuels et matériels didactiques essentiels pour les élèves et les enseignants, mauvaises conditions d'apprentissage ou encore la mauvaise circulation des informations entre les différentes structures en charge de l'éducation) qui minent le système éducatif togolais, le ministère des Postes et de l'économie numérique, le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de la formation professionnelle et le ministère de l'Enseignement technique ont conjointement initié, depuis mars 2014, le projet ENT (Environnement Numérique de Travail). Ce projet a pour objectif l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif afin de permettre aux apprenants ainsi qu'à tous les acteurs du système éducatif de tirer meilleur profit des avancées technologiques.

Après la mise en place du dispositif technique, la formation des utilisateurs, des différentes actions d'accompagnement et de suivi sont conduites aussi bien au sein des lycées qu'au niveau institutionnel. A cet effet, à l'échéance fin 2017, il est prévu de former 6.282 élèves

à l'utilisation des ENT, 471 enseignants, 100 agents du personnel administratif ; soit un total de 6.853 bénéficiaires formés. La formation des bénéficiaires a démarré et, au 30 juin 2017, 10% de cette activité sont réalisés, selon le rapport de performance des réformes des finances publiques et des ministères à fin juin 2017. Le projet ENT est déployé à 90% (estimation de fin juin 2017) dans six lycées publics d'enseignement technique.

Le ministère de l'Economie numérique va plus loin. Selon lui, la phase pilote du projet a permis de déployer l'ENT dans 4 lycées à savoir : le lycée d'enseignement technique et professionnel d'Aného-Glidji, le lycée d'enseignement technique et professionnel de Sokodé, le lycée scientifique de Kara et le lycée scientifique de Lomé. Dans ces lycées, 2.500 élèves et 210 enseignants et personnels administratifs formés utilisent quotidiennement les outils (un réseau informatique - filaire et Wifi - connecté à Internet, des services de gestion de la vie scolaire, un «pôle ressources» comprenant des espaces de travail pour les enseignants, des espaces de travaux personnels pour les élèves, des salles multimédias et des ordinateurs portables) mis à leur dis-

position. À la prochaine rentrée de septembre 2017, 6 nouveaux lycées techniques (Adicogomé-Lomé, Attigou, Atakpamé, Kantè, Mango et le Collège technique Herman Gmeiner de Kara) seront touchés par le projet, soit 12 500 élèves et 1 240 personnes du corps enseignant bénéficiaires.

À l'instar de l'ENT, le ministère travaille sur plusieurs autres projets d'intégration des TIC dans l'éducation dont le projet Wifi Campus qui vise à équiper les Campus Universitaires d'une connexion internet haut débit. Ces différents projets s'inscrivent dans l'ambition du ministère de faire des TIC un pilier central de l'enseignement au Togo afin d'adapter la formation aux besoins économiques et sociaux.

En rappel, dans son diagnostic, le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE, 2010-2020) a identifié un certain nombre de problèmes : problème de l'adéquation de la formation à l'emploi ; de la disponibilité insuffisante de manuels et matériels didactiques essentiels pour les élèves et les enseignants ; de mauvaises conditions d'apprentissage liées à la massification ; et de circulation des informations entre les différentes structures en charge de l'éducation.

Initialement prévu dans exactement 38 jours

## Le sommet Afrique-Israël de Lomé est reporté

Jean AFOLABI

Suite à la demande du Président de la République togolaise et des consultations avec le Premier ministre de l'État d'Israël, il a été décidé d'un commun accord de reporter le sommet Afrique Israël, qui devait avoir lieu du 23 au 26 octobre 2017 à Lomé, et de convenir d'une

pays et son engagement personnel pour assurer la réussite de l'initiative du sommet Afrique-Israël. Le Président togolais a souligné aussi le fait que cet événement est destiné à unifier les efforts face à la menace contre la paix et la sécurité qui fragilise la stabilité et retarde le développement du continent.

Dans les semaines prochaines,

cours des dernières années, entre autres lors de la visite du Premier ministre en 2016 au Rwanda, Kenya, Ouganda et Ethiopie, ainsi qu'au sommet des pays membres de la CEDEAO en juin 2017 à Monrovia où le Premier ministre était invité d'honneur. «Nous croyons que les pays africains et l'Etat d'Israël ont tout à gagner d'une coopéra-



Le président Faure Gnassingbé et le Premier Ministre Israélien Benjamin Netanyahu

nouvelle date. Le Président du Togo a indiqué que ce changement permettra d'optimiser les préparations et d'assurer la réussite de cet événement. Il a salué la détermination du Premier ministre israélien de renforcer la coopération entre les

Israël va promouvoir des consultations en Afrique, aussi bien sur le plan bilatéral que dans des forums régionaux sur le continent, pour garantir le plein succès du sommet.

Israël s'est engagé à maintenir ses efforts en Afrique entamés au

tion mutuelle dans différents domaines d'importance capitale telle que l'agriculture, l'eau, la santé et la haute technologie», conclut le communiqué de la Présidence togolaise.

Sur une relation de confiance mutuelle

## La Chine et le Togo soufflent leur 45ème

À l'occasion du 45<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République Populaire de Chine et la République Togolaise, S.E. M. Wang Yi, Ministre des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine a exprimé ses chaleureuses félicitations et meilleurs vœux à son homologue togolais, S.E. Pr Robert Dussey, indique-t-on. «Disposant d'une longue histoire, l'amitié traditionnelle entre nos pays ne cesse de se renouveler d'une vitalité vigoureuse. Depuis l'établissement des

relations diplomatiques entre nos deux pays il y a 45 ans, la confiance politique mutuelle entre les deux parties ne cesse de se renforcer, les fruits de la coopération pragmatique dans tous les domaines sont abondants, la concertation et coordination étroite dans les affaires internationales est maintenue», écrit l'homologue chinois.

«La Chine accorde une grande importance aux relations sino-togolaises. Je suis disposé à ouvrir ensemble avec vous, en partant du nouveau point de départ du 45<sup>ème</sup> anniversaire de l'établisse-



ment des relations entre nos deux pays, à faire développer sans cesse les relations de l'amitié et de la coopération sino-togolaise, au bénéfice de nos deux pays et nos peuples», ajoute-t-il.

Sur le nouveau référentiel du système OHADA

## Des professionnels et enseignants comptables visés en octobre à Lomé

À Lomé, au cours du mois d'octobre 2017, le Réseau des Jeunes Entrepreneurs pour l'Émergence de l'Afrique (RJEAA) organise deux sessions de formation de trois jours chacune sur le nouveau référentiel du système comptable OHADA (SYSCOHADA révisé). La première est prévue du 11 au 13 octobre 2017, et cible les professionnels comptables, les enseignants de comptabilité, les entrepreneurs, les étudiants en finance, comptabilité et contrôle de gestion. Avec pour encadreur Rodrigue

Rustico, expert financier avec plus de 10 ans d'expériences polyvalentes en entreprise et diverses consultations ; auditeur comptable et financier avec plus de 7 ans d'expériences sur divers projets et diverses missions ; comptable de formation et de profession et ayant participé à la formation des formateurs sur le SYSCOHADA Révisé. Il sera assisté à l'occasion d'un autre formateur chevronné en comptabilité et finances maîtrisant parfaitement le SYSCOHADA Révisé.

La seconde session se déroule du 18 au 20 octobre 2017, pour le compte de directeurs de société et leurs adjoints, des directeurs administratifs et financiers, collaborateurs des services comptables et financiers, comptables, financiers, auditeurs et contrôleurs de gestion, etc. Le commissaire aux Comptes Eric Monlandjo, expert-comptable diplômé, membre de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin, sera en charge de cette session. Assisté de Rodrigue Rustico.

## FOOTBALL/ CLASSEMENT FIFA

## Le Togo poursuit sa chute vertigineuse

Pendant que les équipes nationales se bousculent au sommet du Classement mondial FIFA/Coca-Cola, le Togo, lui, s'enfoncé dangereusement depuis sa participation à la CAN Total Gabon 2017 et occupe désormais le 121<sup>e</sup> rang mondiale et 32<sup>e</sup> africain.

Hervé A.

Quatre-vingt-dixième mondial en janvier 2017, juste avant sa participation à la Coupe d'Afrique des Nations Total Gabon 2017, l'équipe nationale togolaise peine à remonter dans le classement. Et pourtant, même si elle ne dispute pas les éliminatoires de la Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018, elle profite des périodes FIFA pour enchaîner les matches amicaux.

Sur les 5 derniers matches disputés après la CAN et pris en compte, Emmanuel Adebayor et ses coéquipiers n'ont gagné qu'un match, -Niger en août à Agadir (2-0)- et ont fait un nul contre la Libye (0-0) en mars dernier à Alexandrie en Egypte. Les trois autres matches ont été perdus contre l'Egypte (3-0), l'Algérie (1-0) et le Malawi (0-1). Acela, il faut ajouter les matches des éliminatoires du CHAN 2018 entre le Togo et le Bénin qui ont été également pris en compte dans le classement du mois d'août.

La conséquence de ces résultats en dents de scie, c'est l'enchaînement des mauvais classements : 90<sup>e</sup> en janvier 2017, 101<sup>e</sup> en février, 101<sup>e</sup> en mars, 107<sup>e</sup> en avril, 106 en mai, 112<sup>e</sup> en juin, 109<sup>e</sup> en juillet, 113<sup>e</sup> en août et

121<sup>e</sup> en septembre 2017, soit 30 places perdues en mois de 9 mois.

La Tunisie double la R.D.Congo Sur le continent, après ces dernières semaines riches en matches internationaux avec les qualifications au Mondial 2018, de nombreux changements sont à signaler. Si l'Egypte conserve les commandes côté africain, il y a du mouvement derrière ! Jusqu'à présent 2<sup>e</sup> et en progression constante ces derniers mois, la RD Congo est stoppée net par la Tunisie qui a pris le meilleur sur elle dans les éliminatoires au Mondial (2-1, 2-2). Les Léopards chutent au 4<sup>e</sup> rang africain, doublés par les Aigles de Carthage, nouveaux dauphins, et le Sénégal qui reste 3<sup>e</sup>.

Autre bonne opération, celle du Nigeria, qui a là aussi dominé le Cameroun (4-0, 1-1) et qui s'empare de la 5<sup>e</sup> place continentale au détriment des Lions Indomptables. Douchée à deux reprises par la Zambie (1-3, 0-1), l'Algérie continue quant à elle de s'enfoncer et perd 14 places au niveau mondial, quittant le Top 10 africain. A l'inverse, après avoir battu l'Afrique du Sud deux fois, le Cap Vert signe un retour en fanfare à la 13<sup>e</sup> place africaine. Les Pequins Bleus gagnent



47 rangs au niveau global et signent la meilleure progression mondiale du mois !

L'Allemagne a repris la main L'Allemagne a repris la main dans son duel à distance avec le Brésil pour le sommet du Classement mondial FIFA/Coca-Cola grâce à des victoires face à la République tchèque et la Norvège dans le cadre des qualifications pour la Coupe du Monde de la FIFA 2018™.

La Belgique, qui a aussi validé son billet pour le rendez-vous en Russie, progresse de quatre places pour entrer dans le Top 5. Le Portugal gagne quant à lui trois rangs et monte sur le

podium, alors que 23 équipes parviennent à améliorer leur classement de dix places ou plus.

Les avancées les plus notables pour ce mois de septembre sont à mettre au crédit du Cap-Vert (67<sup>e</sup>me, plus 47), du Luxembourg (101<sup>e</sup>me, plus 35), de la Bolivie (46<sup>e</sup>me, plus 22) et du Danemark (26<sup>e</sup>me, plus 20), grâce à de bons résultats face à l'Afrique du Sud, la France, le Chili et la Pologne respectivement.

Outre la Bolivie, cinq nations font leur apparition dans le Top 50 : le Monténégro (37<sup>e</sup>me, plus 15), la Bulgarie (38<sup>e</sup>me, plus 14), l'Ecosse (43<sup>e</sup>me, plus 15) et Haïti (48<sup>e</sup>me, plus 7).

## L'Afrique du Sud accepte de rejouer

Contre toute attente, la Fédération sud-africaine a fait savoir mardi qu'elle accepte la décision de la FIFA de faire rejouer le match éliminatoire du Mondial 2018 face au Sénégal. Alors que de forts soupçons de manipulation pèsent sur l'arbitre de la rencontre Joseph Lamprey, l'instance refuse d'être "bénéficiaire d'activités de corruption".

Grosse surprise ce mardi en provenance d'Afrique du Sud ! Alors qu'ils l'avaient logiquement mauvaise après la décision de la FIFA qui a annoncé que leur match éliminatoire au Mondial 2018 face au Sénégal (2-1) devait être rejoué, les Bafana Bafana ont finalement décidé de se plier à la volonté de l'instance dirigeante du ballon rond. Ils renoncent ainsi à faire appel.

"Suite aux informations complémentaires que la Fédération sud-africaine (SAFA) a reçues de la FIFA, la SAFA a décidé, pour des raisons morales et éthiques, que nous ne pouvions pas être bénéficiaires d'activités de corruption", écrit la SAFA dans un communiqué en faisant référence aux soupçons de manipulation qui pèsent sur Joseph Lamprey, l'arbitre de la rencontre. Entre autres décisions incompréhensibles, le Ghanéen avait notamment accordé un penalty inexistant au Sud-Africain.

"C'est pourquoi nous avons décidé de nous conformer à la directive de la FIFA de rejouer le match contre le Sénégal à une date à déterminer. (...) La tolérance zéro de la SAFA à l'égard des activités frauduleuses au sein du football est bien connue et c'est dans cette optique que nous avons décidé de nous conformer à la directive de la FIFA", conclut l'instance en précisant toutefois qu'elle reverra sa décision si Lamprey, qui a fait appel de sa suspension à vie, venait à être innocenté. Soupçonnée d'avoir versé 10 millions de dollars pour être désignée pays-hôte du Mondial 2010 et impliquée dans des affaires de matches truqués par le passé, l'Afrique du Sud ne veut plus voir sa réputation écornée. ...

## Sénégal-Niger, ce vendredi

L'équipe du Sénégal sera opposée à celle du Niger pour le premier match de la poule B de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de l'Union des fédérations ouest-africaines (UFOA), qui a démarré sa phase de poules, ce jeudi, selon l'agenda du comité d'organisation.

Le Sénégal qui a éliminé le Liberia aux tirs au but (5-4) à la suite d'un nul 0-0 à l'issue du temps réglementaire, rencontre le Mena qui avait sorti le Burkina Faso, 2-1, lors de la première phase d'élimination directe qui a été bouclée ce mardi.

La Côte d'Ivoire s'est qualifiée aux dépens du Togo aux tirs au but (4-3) après 0-0 à la fin du temps réglementaire. Le 2<sup>e</sup> match de la journée s'est soldé par la victoire, (2-0), du Bénin aux dépens du Cap Vert.

Après Sénégal-Niger, vendredi à 15h au Cape Coast, il y aura Côte d'Ivoire vs Bénin à 18h pour boucler la première journée des matches de poule.

Les matches de poules prennent fin le 19 septembre 2017 ouvrant la voie aux demi-finales programmées sur le 21 septembre 2017. Quant au match de classement et à la finale, ils se disputent respectivement le 23 et 24 septembre 2017 à Cape Coast.

La poule A, composée du Ghana, du Mali, de la Guinée et du Nigeria, a ouvert le bal jeudi avec la rencontre Mali-Nigeria à 15h, suivie de Ghana-Guinée.

Cette CAN de l'UFOA est la première grande compétition au niveau des sélections organisée dans le cadre du partenariat signé entre les deux zones de développement de la Confédération africaine de football (CAF) et la multinationale Fox Sports en décembre dernier, à Dakar.

## Lukaku a déjà réussi son premier pari

Souvent raillé depuis son recrutement par Manchester United, Romelu Lukaku réalise un excellent début de saison, avec mardi soir son premier but en phase de poules de la Ligue des Champions.

José Mourinho n'était pas content à l'issue de la rencontre facilement remportée par Manchester United face à Bâle mardi soir (3-0). Pourtant, pour ses retrouvailles avec la Ligue des Champions, le club manouien a réussi un match intéressant, malgré la blessure précoce de Paul Pogba. Avec encore une fois un Romelu Lukaku buteur et intéressant dans le jeu.

Rappelez-vous les commentaires peu élogieux qui ont accompagné la nouvelle de son transfert à MU contre un chèque de 85 M€ (hors bonus). Les sarcasmes étaient nombreux sur la toile, tout comme les compilations des contrôles ratés de l'international belge ou de son jeu en remise loin d'être impeccable. Cela a-t-il nourri la détermination du joueur ? Une chose est certaine, il empile les buts depuis le début de la saison : 10 réalisations exactement en 8 matches disputés (club et sélection). Il n'y a qu'un match (contre Leicester, victoire 2-0 de MU) au cours duquel il n'a pas trouvé le chemin des filets.

Pour sa grande première en phase de poule de la Ligue des Champions, il a débloqué son compte, avec l'un de ses points forts, le jeu de tête, sur un bon centre de Blind. Au-delà de ce but, il s'est montré intéressant dans le jeu, à l'image de sa remise en une touche pour Fellaini sur le but de Rashford.

## BOXE/DISCIPLINE

## Kelani Bayor sait qui lui en veut à l'AIBA

Suspendu pour 3 ans de toute activité liée à la boxe par la Commission de Discipline de l'Association internationale de Boxe (AIBA), Azaad Kelani Bayor entend user de tous les moyens de droit pour renvoyer dans les cordes le Président Wu Ching-Kuo qu'il accuse d'être l'instigateur de cette sanction.

Président de la Confédération africaine de boxe et vice-président de l'AIBA, Azaad Kelani Bayor a, sans détours, pointé du doigt le président de l'AIBA, le Professeur Wu Ching-Kuo qui dirige l'association depuis 2006.

Selon M. Bayor, il s'agit de manœuvres tendant à le discréditer alors que le Taïwanais est acculé de toute part par des dossiers de détournements de fonds et de fraudes. "M Wu Ching-Kuo sait que son intégrité morale est remise en question. A l'approche des élections pour le poste de présidence, il essaie d'écartier des potentiels concurrents. Je suis l'une des personnes qui remplissent les conditions pour ce poste. En me sanctionnant, il aurait



ainsi plus de chances de son côté. Ayant travaillé avec lui pendant des années, je connais bien ses méthodes, il a l'habitude d'écartier par tous moyens les personnes gênantes afin d'avoir la voie libre", a affirmé M. Bayor.

Azaad Kelani Bayor a été reconnu coupable de "sérieuses violations du Code disciplinaire de l'AIBA... La

Commission Disciplinaire a constaté qu'une réaction hostile et menaçante à l'endroit des officiels de l'AIBA par les spectateurs après le résultat d'un combat le dernier jour de la compétition a été exacerbée par les commentaires de M. Bayor", précisait un communiqué de l'AIBA rendu public lundi.

La riposte du président Wu L'Association internationale de boxe amateur (AIBA) est secouée depuis quelques mois par des conflits internes. Début août certains membres du Comité exécutif ont tenté de prendre le contrôle de l'instance basée à Lausanne et en saisissant le tribunal d'arrondissement de Lau-

sanne pour que la gestion de l'AIBA soit confiée au Comité exécutif intérimaire (CMI).

Le CMI a demandé à la justice de prendre des mesures provisoires en attendant la tenue d'un congrès extraordinaire de l'AIBA en octobre ou en novembre à Lausanne, où une motion de défiance sera soumise au vote.

Mis en cause sur sa gestion, le président Wu avait de son côté assuré que la situation financière de l'AIBA est "très saine" et n'avait "aucune dette". Il avait plutôt dénoncé "un coup d'Etat militaire", orchestré selon lui par l'ancien directeur général de l'instance, le Sud-Coréen Kim Hb, licencié et poursuivi pour gestion déloyale.

## JEUX OLYMPIQUES 2024

## Paris obtient les jeux, un siècle après

Paris a officiellement obtenu mercredi l'organisation des Jeux olympiques de 2024, qui auront lieu un siècle exactement après la dernière édition de la manifestation sportive dans la capitale française.

Les membres du Comité international olympique (CIO), réunis à Lima, au Pérou, ont entériné un accord conclu cet été avec Los Angeles. Le dernier concurrent du dossier parisien encore en lice avait alors accepté de briguer les Jeux de 2028, laissant le champ libre à Paris.

Cette double attribution sans précédent dans l'histoire de l'olympisme a été officialisée par le président du

CIO, Thomas Bach, qui a remis aux maires des deux villes élues, la Française Anne Hidalgo et l'Américain Eric Garcetti, des panneaux portant les inscriptions "Paris 2024" et "LA 2028".

Même s'il n'y avait plus de suspense, cette victoire a un goût de revanche pour Paris - ville de naissance du fondateur des JO modernes, Pierre de Coubertin - après les échecs de 1992 (face à Barcelone), 2008 (Pékin) et surtout 2012, attribué de justesse à Londres.

"C'est une formidable reconnaissance de la place de la France dans l'Olympisme", a salué dans un message vidéo Emmanuel Macron. Le

président français devait à l'origine se rendre à Lima, avant que son agenda ne soit bousculé par le passage de l'ouragan Irma dans les Antilles françaises.

"Ce que le comité international a reconnu, c'est aussi l'image et les valeurs de la France, la volonté de la France de porter les valeurs de l'olympisme, cette générosité, la solidarité, l'attachement au multilatéralisme", a-t-il ajouté depuis Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe.

Dès les Jeux officiellement attribués, la ville de Paris a dévoilé des anneaux géants, symboles de l'olympisme, sur le parvis du Trocadéro, avec la tour Eiffel en décor.

"C'est magnifique", s'est félicitée sur LCI Anne Hidalgo, venue à Lima avec, notamment, les co-présidents du comité Paris 2024, Tony Estanguet et Bernard Lapasset, et des représentants du monde sportif français, comme le judoka Teddy Riner et l'ancienne athlète Marie-José Pérec.

"Cette campagne pour les jeux n'était pas gagnée d'avance", a-t-elle ajouté.

Au fil de sa candidature, lancée en juin 2015, Paris 2024 a cependant vu croître ses chances avec les abandons de Boston, Hambourg, Rome et Budapest puis l'accord tripartite conclu le 31 juillet avec Los Angeles et le CIO. (Avec Reuters)

Pour plus d'efficacité

## Faure s'adjoint un Secrétaire d'Etat chargée de la Finance inclusive et du secteur informel

Jean AFOLABI

Pour réaffirmer sa volonté d'utiliser l'inclusion financière comme maillon essentiel de lutte contre la pauvreté, le Chef de l'Etat a nommé ce mardi 12 septembre 2017, Mme Mazamesso ASSIH au poste de Secrétaire d'Etat auprès du Président de la République, chargée de l'inclusion finan-

responsable de la cellule assurance du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), Mme Assih dit mesurer «... tout le poids de la tâche qui m'a été confié et les défis à relever pour le bien-être de la population. En tant que collaboratrice du FNFI depuis sa mise en place, je sais mieux que quiconque ce que nous devons faire pour répondre au mieux aux

un puissant outil de lutte contre la pauvreté et dont l'exclusion sociale doit permettre à tous nos citoyens, spécialement les plus vulnérables d'intégrer, non seulement le paysage financier, mais également d'améliorer par le fait même leurs conditions de vie et de sortir progressivement de la précarité et de l'extrême pauvreté. Plus de 700.000 personnes ont



Cérémonie de passation de service entre la Ministre Tomégah-Dogbé et la nouvelle Secrétaire d'Etat Mme Mazamesso ASSIH

cière et du secteur informel. De ce fait, la finance inclusive quitte le giron du Développement à la base pour un secrétariat d'Etat entièrement dédié à ce secteur, précise-t-on officiellement. Précédemment

aspirations de la population» a-t-elle déclaré.

Lancé le 25 janvier 2014, par Faure Essozimna Gnassingbé, Le Fonds National de la Finance inclusive (FNFI) est

ainsi rejoint en quelques années l'effectif des utilisateurs des produits APSEF, AJSEF et AGRISEF, et autres produits développés par le FNFI.

Partenariat public-privé au sein de l'espace UEMOA

## Un modèle financier pour les projets lancé à Lomé

Bassary Touré, vice-président de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), a présidé vendredi à Lomé la cérémonie de lancement officiel du modèle financier d'évaluation développé par l'Unité Régionale de Développement des Projets en Partenariats Public-Privé (URDPPP), en présence des représentants des unités PPP des huit Etats membres, et d'institutions sous régionales et internationales, principales partenaires de l'URDPPP. Selon un communiqué, le modèle financier nouvellement lancé est un outil d'aide à la décision conçu par l'URDPPP en collaboration avec le Cabinet international MARSH. Il comprend un module Business Plan qui permet de calculer les valeurs actuelles nettes du projet sans prise en compte des risques associés, et un module de gestion de risques permettant de valoriser en flux monétaires les risques inhérents au projet. Grâce à ces mécanismes, il devrait permettre aux personnes publiques de déterminer de façon claire, si le meilleur schéma contractuel pour la réalisation d'un projet est le mode maîtrise d'ouvrage classique ou le mode PPP.

Il est rappelé que c'est lors de sa session tenue à Lomé en juin 2012 que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de

l'UEMOA a décidé de la création au sein de la BOAD de l'URDPPP. Ses missions essentielles consistent à appuyer les Etats dans le cadre des projets en Partenariat Public-Privé, à travers le renforcement de capacités et la mise à disposition d'outils méthodologiques.

Depuis sa mise en place en janvier 2014, les efforts de l'URDPPP ont essentiellement consisté à se

rendre opérationnelle, notamment grâce à l'assistance technique de la France et de la Banque mondiale. L'Unité a également initié des activités visant la promotion des PPP dans l'espace UEMOA, le renforcement des capacités des Etats de l'Union, et l'appui à la mise en place de mécanismes de facilitation et de garanties des projets PPP.

## Besoin de liquidités bancaires à 7 jours, d'une semaine à l'autre 223,5 milliards adjugés mardi par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 12 septembre 2017, à une injection de liquidités d'un montant de 3 130,141 milliards, contre 3 225,000 milliards mis en adjudication. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 223,585. L'opération arrive à échéance le lundi 18 septembre 2017, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 2,7425% et 3,1427%.

Au total, soixante-seize établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest

africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Bénin s'adjugent respectivement 716,726 milliards et 540,850 milliards. Ils sont suivis par ceux du Burkina Faso avec 494,800 milliards, du Mali avec 463,016 milliards, du Sénégal avec 440,664 milliards, du Togo avec 223,585 milliards, et du Niger avec 221,500 milliards. La Guinée-Bissau fait 29,000 milliards.

D'après la Banque centrale, Le montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 3.462,1 milliards en juin 2017 à 3.262,7 milliards en juillet 2017,

Financement des actions du gouvernement

## Encore 30 milliards à rechercher en OAT le 20 septembre

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) et le Trésor du Togo, porte à la connaissance du public qu'elle organise, valeur mercredi 20 septembre 2017, un appel d'offres pour la cession de trois Obligations assimilables du Trésor (OAT) portant sur un montant de 30 000 millions de francs Cfa. Les premières sont caractérisées par une durée 3 ans, d'un taux d'intérêt de 6,00%, d'une valeur nominale unitaire de 10 000 à prix multiples. L'échéance est fixée 20 septembre 2020. Les secondes sont d'une durée de 5 ans à 6,25% aux valeurs et prix identiques, avec une échéance au 20 septembre 2022. Les dernières, enfin, portent sur une durée de 7 ans à l'échéance du 20 septembre 2024, à 6,5% aux mêmes prix et valeur.

25% des montants mis en adjudication sont offerts sous forme d'Offres non compétitives (ONC) aux spécialistes des Valeurs du Trésor (SVT) habilités de l'émetteur. Les offres sont attendues au plus tard à 10h30mn TU le mardi 19 septembre 2017. Le remboursement des OAT 3 ans et 5 ans se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement in fine) et après 5 ans de différé pour les OAT 7 ans, précise l'avis. Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du

taux d'intérêt l'an dès la première année.

Suivant une note d'information de l'agence Umoa-Titres, l'encours de la dette publique totale (y compris les dettes garanties) est passé de 1.857,06 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 2.119,9 milliards de FCFA à fin décembre 2016, enregistrant une hausse de 14,15%. A fin décembre 2016, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 518,8 milliards de FCFA, représentant 24,47% du portefeuille de la dette totale du portefeuille de la dette totale.

L'encours de la dette intérieure, à fin septembre 2016, s'élève à 1.601,1 milliards de FCFA contre 1.312,21 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit une hausse de 19,29%, due à l'effet combiné des émissions et remboursements des emprunts obligataires et des bons du trésor, de l'emprunt SUKUK et du paiement des allocations de DTS. L'encours de la dette des Sociétés d'Etat a enregistré une baisse de 32,6% en passant de 120,6 milliards de FCFA à fin 2015 à 81,31 milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

Le déficit commercial du Togo avec l'ensemble des pays partenaires, sur les trois premiers trimestres de 2016, a atteint 411,5 milliards de FCFA contre 428,4 milliards de FCFA à la même période de 2015, soit une réduction

de 16,9 milliards de FCFA. Par contre, l'excédent commercial avec les Etats membres de l'UEMOA est passé de 113,4 milliards de FCFA aux termes des neuf premiers mois de 2015 à 136,2 milliards de FCFA à la fin des neuf premiers mois de 2016. La balance déficitaire avec les Etats membres de la CEDEAO est passée de 203,0 milliards de FCFA au troisième trimestre 2015 à 123,9 milliards de FCFA au troisième trimestre 2016.

Comparativement à fin décembre 2015, la masse monétaire a augmenté de 4,8% pour s'établir à 1.383,6 milliards de FCFA neuf mois plus tard. Cette évolution est liée principalement à la hausse de 76,2 milliards de FCFA des dépôts en banques. En effet, les dépôts en banques ont progressé de 7,2% et s'élèvent à 1.138,4 milliards de FCFA. Cette hausse provient des dépôts des organismes publics et des dépôts des particuliers et entreprises privées qui se sont accrus respectivement de 7,3% et 7,2% par rapport à fin décembre 2015. La circulation fiduciaire (billets et pièces hors banques) est en recul de 5,1% et s'établit à 228,2 milliards de FCFA. Sur la période sous revue, les dépôts en CCP ont également baissé de 4,3%, passant de 17,8 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 17,0 milliards de FCFA neuf mois plus tard.

En glissement annuel dans l'Union

## Le PIB ressorti à 6,5% après 6,6% le trimestre précédent

Examinant la situation économique dans l'Union, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), le 6 septembre

à Dakar, a relevé la consolidation de l'activité au deuxième trimestre de l'année 2017. Le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 6,5% après 6,6% le trimestre précédent. Cette croissance est portée essentiellement par la vigueur de la demande intérieure et, du côté de l'offre, par des hausses significatives des valeurs ajoutées dans les secteurs primaire (5,1%), secondaire (9,5%) et tertiaire (5,9%). Pour l'ensemble de l'année 2017, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,9%, après 6,7% en 2016 et 6,6% en 2015.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que le déficit budgétaire, base engagements, dont compris, est ressorti à 2,4% du PIB à fin juin 2017 contre 2,3% un an auparavant. Pour l'ensemble de l'année 2017, ce déficit est attendu à 4,4% du PIB, tout comme en 2016 pour un objectif communautaire de 3,0% à l'horizon 2019. Dans ces conditions, les efforts de mobilisation des recettes fiscales et de rationalisa-

tion des dépenses publiques doivent être poursuivis.

Le Comité a analysé l'évolution des prix dans l'Union et a observé que le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à 0,3% au deuxième trimestre 2017 après un niveau de 0,8% le trimestre précédent. Ce ralentissement de la hausse des prix s'explique par le repli des prix des denrées alimentaires, à la suite d'un approvisionnement satisfaisant des marchés en produits céréaliers, en légumes et en tubercules. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,5% en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.



soit une baisse de 5,8%. Quant au montant moyen retenu au terme des adjudications du mois sous revue, il est ressorti à 3.255,7 milliards en juillet 2017, après une réalisation de 3.459,1 milliards en juin 2017. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 2,69% en juillet 2017 contre 2,80% le mois précédent.

Stress, frustration

## Le quotidien des mères-élèves

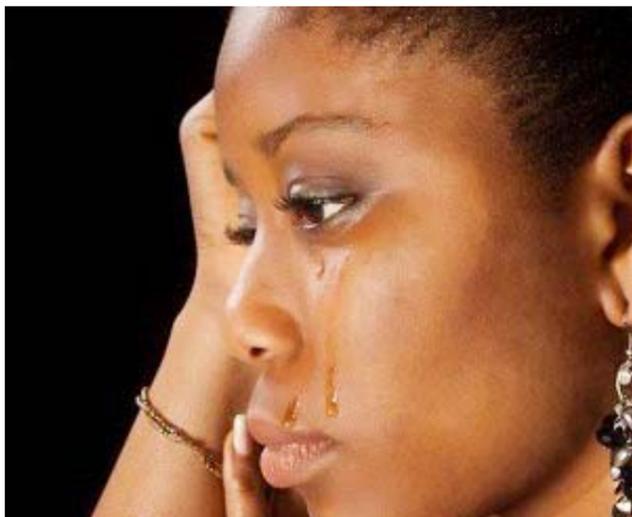
Etonam Sossou

Bravant préjugés et autres commentaires, ces jeunes filles mères ont fait le choix de poursuivre leurs études.

Josée est élève en classe de Première A4. La jeune fille de 20 ans est aussi mère d'une fille âgée de 10 mois. Le 25 septembre prochain, date de la rentrée scolaire, Josée sera contrainte de laisser sa fille chez sa voisine avant de se rendre à l'école. Mais la jeune mère domiciliée à Dzidjole doit au préalable prendre certaines dispositions. « Je me réveille très tôt, je commence par faire la lessive. Après, je prends mon bain, je prépare ensuite le biberon de l'enfant et je termine son bain. Quand j'ai encore un peu de temps, je lui donne le sein, je l'amène chez ma voisine qui va s'en occuper jusqu'à ce que je rentre vers 12h30 », explique Josée. Cette jeune fille n'est pas la seule à vivre cette situation.

Adzo Wormé est contrainte d'abandonner son commerce de beignets pour garder sa petite fille. « Ma fille élève en classe de Terminale, a accouché pendant les vacances et comme je ne veux pas qu'elle abandonne ses études, j'ai décidé de rester avec sa fille à la maison. Mais avant d'aller à l'école, elle doit préparer tout, je vais me contenter juste de surveiller l'enfant, de la changer, de la nourrir, de la bercer etc. », explique telle.

Déçue, Adzo l'a été quand elle a appris la nouvelle mais elle a dû se



faire à la situation. « C'est mon unique fille, je vais faire comment, elle doit être quelqu'un dans ce pays donc je n'ai pas voulu qu'elle abandonne l'école juste parce qu'elle avait accouché surtout que j'ai une amie dont la fille a fait un enfant étant au lycée, mais elle a continué les cours. Aujourd'hui, elle est cadre dans une banque de la place et mariée de surcroît », confie Adzo, optimiste. Les charges de la maison sont désormais à la charge du père de sa petite-fille.

Difficultés

Pour ces jeunes mères, la tâche n'est pas toujours facile. « Je dois en plus de m'occuper de l'enfant, faire tous les travaux à la maison. Cela me prend tellement le temps que parfois j'arrive en retard », se plaint Josée qui vit pourtant avec son petit frère. Après la naissance de sa fille, elle dit avoir manqué les cours plu-

sieurs fois et ce sont les heures d'absence qui s'accroissent. À l'école également le regard des camarades peut parfois être frustrant, « Quand le lait se met à couler de tes seins, voilà ta tenue mouillée, tu es obligée de supporter les moqueries des uns et des autres », déplore Josée.

Dans les établissements, aucune faveur n'est accordée à ces jeunes mères. Elles sont soumises aux mêmes règles que tous les élèves. Il est donc difficile pour elle de prendre un billet de sortie pour aller allaiter leurs mères. « Il peut arriver que mon cœur de mère parle et que j'accorde une heure de sortie à une élève pour qu'elle aille prendre soin de son enfant le temps d'une heure mais jamais au-delà », confie un censeur dans un lycée de la ville qui a requis l'anonymat.

Pour éviter les accidents de route

## Téléphoner ou conduire, il faut choisir

« Allo, je suis au volant ; c'est qui ? » Réponse : « Ici l'amende... ou la mort ». Ce dialogue, imaginaire, met en exergue la dangerosité de l'usage interdit du téléphone au volant. Mais sur nos routes, à travers le territoire national, ni les amendes infligées aux contrevenants, ni la multiplication des acci-

contrôlées sur la chaussée commune à tous les usagers de la route. L'intensification de la campagne de répression commencée ces deux dernières années n'y change rien. Les sollicitations téléphoniques de nombreux conducteurs d'automobiles apparaissent encore plus denses. Pourtant,

ils peuvent le faire après avoir garé convenablement le véhicule. Car la pratique consistant à téléphoner, à répondre à un coup de fil, à envoyer un texto ou à donner suite à un sms en conduisant un véhicule a pour conséquence première d'augmenter immédiatement les risques d'accident de la route. Dans notre contexte socio-culturel où l'extériorisation gestuelle des émotions est souvent immédiate, les exclamations de joie ou de peine d'un conducteur automobile, en fonction des nouvelles qu'il reçoit, peuvent l'entraîner dans des sinistres débordements. A cet égard, les conclusions d'une étude menée au sein des pays de l'Union européenne sont valables pour tous les automobilistes à travers le monde. L'usage du téléphone au volant entraîne une moins bonne appréciation et une faible perception des situations, une altération de l'attention allouée à la conduite et une augmentation du rythme cardiaque traduisant une augmentation de la charge mentale liée à la difficulté de réaliser simultanément deux tâches complexes et incompatibles au plan sécuritaire.



dents mortels dus à l'utilisation du téléphone au volant ne semblent faire reculer la périlleuse tendance. Certains automobilistes n'hésitent pas à décrocher le téléphone portable quand ils sont au volant. Si la vue de la police routière est parfois le commencement de la sagesse, l'absence des forces de l'ordre donne libre cours à de longues conversations suivies de réactions in-

l'usage du téléphone au volant est strictement prohibé et sanctionné par le code de la route.

Afin de prendre la pleine mesure sécuritaire tant personnelle que collective de l'interdiction de l'usage du téléphone au volant, il n'est pas sans intérêt de relever que celle-ci ne découle pas d'une quelconque volonté d'empêcher les automobilistes de communi-

Discrimination et racisme

## Les enfants d'Afrique subsaharienne touchés

Dans un rapport intitulé « Un voyage épouvantable », l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estiment que « jusqu'à trois quarts des enfants et des jeunes » sont « victimes de mauvais traitements, de traite et d'exploitation sur les routes migratoires de la mer Méditerranée. » Pour l'UNICEF, le constat est effarant : « Les enfants d'Afrique subsaharienne sont davantage touchés que les autres groupes de migrants, explique l'organisation. Une différence a priori liée à la discrimination et au racisme. » Pour appuyer ces remarques, l'UNICEF a réuni de nombreux témoignages. Entre 2016 et 2017, 11 000 jeunes,

un adolescent venant d'Afrique subsaharienne qui a fait des études secondaires et qui voyage en groupe sur la route de la Méditerranée centrale, le risque d'être exploité est de 73%. S'il venait d'une autre région, ce risque tomberait à 38%. » Le Fond des Nations unies pour l'enfance assure que « des récits informels et des recherches qualitatives dans le bassin méditerranéen et ailleurs laissent penser que cette différence est liée au racisme. »

L'UNICEF appelle à « lutter contre la xénophobie, le racisme et la discrimination à l'égard de tous les migrants et réfugiés ». Si le constat est dur, l'UNICEF estime qu'il existe

les organisations internationales et nationales — à « mettre en œuvre, avec l'appui de la communauté des donateurs, une série d'actions prioritaires. » Parmi ces actions, l'UNICEF et l'OIM préconisent « la création de circuits migratoires sûrs et licites pour les enfants en déplacement ; le renforcement des services de protection des enfants migrants et réfugiés, que ce soit dans les pays d'origine, de transit ou de destination ; la mise en place de solutions alternatives à la détention des enfants migrants ; l'adoption d'une approche transfrontalière afin de mettre un terme à la traite et l'exploitation des êtres humains. » Et parce que le



âgés de 14 à 25 ans, réfugiés et migrants ont navigué le long des routes de la Méditerranée centrale et orientale. L'OIM a mené des enquêtes de surveillance et il en ressort, indique l'UNICEF, que « pour

aujourd'hui des solutions. Dans son rapport, l'organisation appelle à « toutes les parties concernées » — les pays d'origine, de transit et de destination, mais également l'Union africaine, l'Union européenne, ainsi que

le traitement d'un jeune Subsaharien est aggravé par le racisme, l'UNICEF appelle à « lutter contre la xénophobie, le racisme et la discrimination à l'égard de tous les migrants et réfugiés »

### Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N° 1390 DE LOTO BENZ DU 06 Septembre 2017

Le tirage de LOTO BENZ de ce mercredi 13 Septembre 2017 porte le N° 1391.

Mercredi dernier, se sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de un million de francs qui ont été enregistrés par la LONATO.

Toutefois, la ville de KAPA s'est démarquée lors du précédent tirage de Loto Benz par un lot de 1.000.000F CFA qui a été remporté par un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 10003.

La remise de lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Après le grand tirage régional du 28 juillet 2017, des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2017. Au grattage, vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA.

Au tirage des gros lots sont encore à enlever :

- Pour la série K, un lot de 2.000.000F CFA

- Pour la série W, un lot de 1.500.000F CFA

Au tirage des lots intermédiaires, plus de 600 lots allant de 5.000F CFA à 100.000F CFA vous attendent. Alors n'hésitez pas ! Tentez votre chance en achetant à 200F CFA vos tickets de la TCE 2017 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateur et auprès des vendeurs ambulants) !

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !

### LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1391 de LOTO BENZ du 13 Septembre 2017

Numéro de base

50 87 29 47 85

27 au 17  
AOÛT SEPT



TM  MONEY  
SHOW



ENTRÉE  
500F

À PARTIR DE  
14H00

CHAQUE DIMANCHE | À TOGO 2000

CONCERTS - JEUX - DISCO SHOW



LE LEADER

service client : 888

[www.facebook.com/Togocel](http://www.facebook.com/Togocel)

[www.twitter.com/togocel](http://www.twitter.com/togocel)

[www.togocel.tg](http://www.togocel.tg)

certifiée ISO 9001 et ISO 14001